



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SARTHE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Utilité Publique

ARRÊTÉ N° DIRCOL 2016-0132 du 14 AVR. 2016

OBJET : Consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral autorisant l'organisation d'un concours de pêche à la truite sur le plan d'eau de la commune de Lavaré classé en 1^{ère} catégorie.

La préfète de la Sarthe, Chevalier de la légion d'honneur et officier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L120-1-1,

Vu l'ordonnance n° 2013-714 du 5 août 2013 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement,

Vu la demande présentée le 7 avril 2016 par l'AAPPMA « Les Chevaliers de la Longuève »,

Vu le projet d'arrêté préfectoral autorisant l'organisation d'un concours de pêche à la truite sur le plan d'eau de la commune de Lavaré classé en 1^{ère} catégorie,

Vu le rapport de présentation destiné à la consultation du public en date du 11 avril 2016,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe,

ARRÊTE

Article 1 : Le projet d'arrêté préfectoral autorisant l'organisation d'un concours de pêche à la truite sur le plan d'eau de la commune de Lavaré, classé en 1^{ère} catégorie est mis à la consultation du public du 15 avril 2016 au 29 avril 2016.

Article 2 : Cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2016 ».

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2016 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature de la préfète de la Sarthe.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Thierry BARON